

Pressions commerciales sur les terres et déforestation: vers un observatoire sous-régional?

L'atelier de novembre 2011 organisé par la FPAE et le Cirad

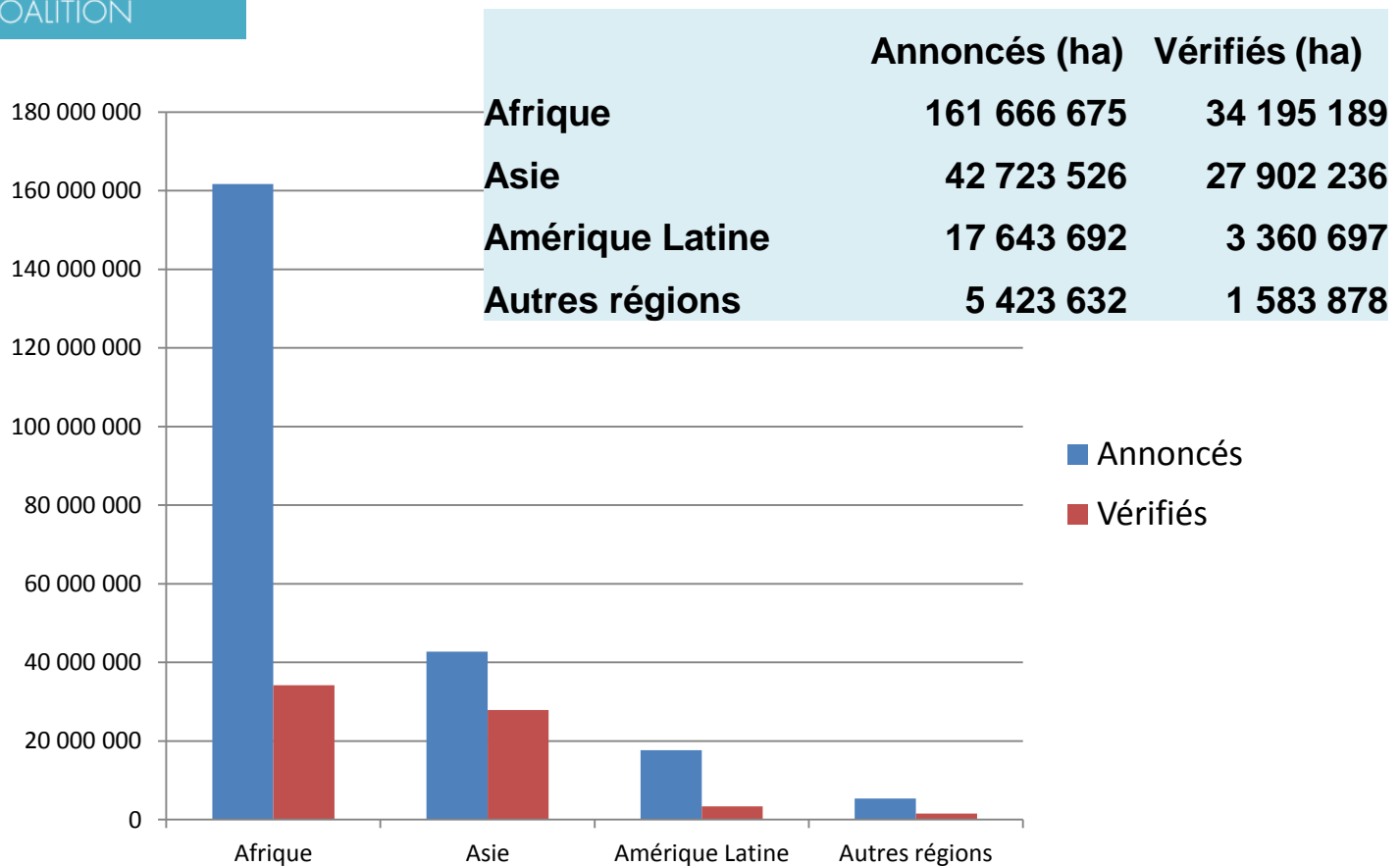
Alain Karsenty
Cirad, Montpellier

Les données (2011) de l'International Land Coalition



- Au moins 228 millions ha **d'annonces** en 2009
- 67 millions hectares (29% des annonces) **vérifiés** (réalité de la transaction)
- Au niveau mondial, les projets vérifiés par l'étude ILC visent d'abord à produire des agrocarburants (39%) devant les cultures vivrières (29,5%)
- Beaucoup d'incertitudes sur les mines (exploration / réalisation ?)
- Exploration minières
 - 20 millions ha en Colombie, 30 millions ha au Pérou, +40 millions ha en Afrique du Sud
- Plantations incluses, mais pas les concessions forestières

Un grand décalage entre les annonces et les réalisations



Le foncier dans la mondialisation

- Assurer la sécurité alimentaire de certains pays (Golfe Persique, Corée, Chine, Inde, Egypte...) que la volatilité des prix agricoles sur les marchés mondiaux inquiète
- Raisons spéculatives: perte annuelle de 0,5% par an de terres arables au niveau mondial (salinisation, pollution, urbanisation, etc.), la terre devient un bien rare dans un contexte de demande alimentaire (et non alimentaire) croissante
- Repli des investisseurs des actifs virtuels (produits financiers comme les obligations ou les actions) vers les « actifs réels », non sensibles à l'inflation et génératrice de revenus récurrents.
 - Exemple: fonds de pension US qui « pèse » 500 milliards \$, recherche ce type d'investissements
- Raisons spécifiques: fermiers blancs Sud-Africains au Congo (crainte de la réforme agraire)
- Recherche de surfaces pour les agrocarburants (jatropha, huile de palme, canne à sucre...)
- Le foncier devient un enjeu géopolitique majeur du XXIe siècle

Néo-colonialisme agraire ou développement des capitalismes nationaux?

- **La majorité des acquisitions sont le fait d'investisseurs nationaux** (78% au Soudan, 53% au Mozambique, 49% en Ethiopie) (étude Banque Mondiale 2009)
- Une étude au Benin, Burkina Faso, Ghana, Mali et Niger entre 2009 et 2010 relevait que la grande majorité des menées opérations portait sur des surfaces inférieures à 1000 ha.
- Ces opérations étaient le fait d'agro-investisseurs nationaux qui utilisaient les voies coutumières pour obtenir des droits exclusifs sur la terre
 - D'abord sous forme d'achats (58 %) puis de location (36%).
 - Toutefois, la nature des droits effectivement transférés est souvent l'objet d'interprétations contradictoires entre les parties à la transaction.

La déforestation mondiale est alimentée par les grands investissements agro-fonciers

- En moyenne: plus de **5 millions d'hectares entrent en culture chaque année** dans les pays en développement, souvent aux dépens des forêts ou des zones pastorales
- En Amazonie, le principal moteur est l'élevage extensif, loin devant le soja
- En Asie du Sud-est, le fer de lance de la déforestation est l'extension des surfaces de palmier à huile
- En Afrique, déforestation plus fréquemment causée par l'agriculture paysanne, mais signes d'un développement rapide des investissements en palmier à huile dans le Bassin du Congo (Gabon, Cameroun, Congo) et dans d'autres pays (Liberia, Sierra-Leone, Angola...)
- Impact croissant des industries extractives (mines, pétrole...)

Un risque particulier associé aux forêts

- **Peu probable** que les pressions commerciales sur les terres non boisées se traduisent par des déplacements de population à grande échelle
- Recours plus probable à des **formules contractuelles** diverses, y compris location aux paysans (*contract farming, out-grower schemes*)
 - Permet de drainer des investissements vers l'agriculture familiale
 - Importants coûts de transaction à prévoir, néanmoins
- Les forêts dégradées (en régénération) présentent 2 « avantages » :
 - Souvent, une population limitée avec des pratiques agricoles associant des maîtrises foncières permanentes et (surtout) des **maîtrises temporaires**
 - Un régime foncier « domanial » laissant plus de latitude aux gouvernements pour affecter la terre aux investisseurs
- Toutefois, un inconvénient de taille : le coût de la « mise en valeur » agricole (déboisement) et la difficulté de contrôler le territoire (ex: RDC, Brésil...).

La REDD+ et les pressions commerciales sur les terres

- Dans le rapport ILC l'acquisition de "crédits carbone" (MDP, projets REDD+) mentionné comme moteur des pressions commerciales sur les terres
- Deux hypothèses opposées:
 - La REDD+ comme moteur d'une **recentralisation** de la gestion forestière et d'une marginalisation accrue des populations
 - Limite de l'hypothèse: faiblesse des capacités d'action des gouvernements sur ces espaces
 - La REDD+ comme moyen de prévenir le développement des cultures agro-industrielles aux dépens des forêts
 - Problème: le prix du carbone ou les fonds disponibles sont insuffisants pour compenser les coûts d'opportunité élevés
- Les allocations de terres aux investisseurs nationaux et internationaux au nom du développement agro-industriel viendront-elles contredire les objectifs pris dans le cadre de REDD+?
- La fragilisation de la notion de « domaine forestier permanent » (ou la difficulté de l'introduire)
 - Au Cameroun, des plantations de palmier et des mines sur des UFA classées
 - En RDC, difficulté de faire endosser cette notion par le gouvernement et les autres ministères

REDD+ comme catalyseur de réformes des tenures foncières ?

- Les législations foncières sont favorables à la conversion/déforestation: obligation de “mise en valeur” pour obtenir légalement des droits de propriété (concessions foncières...)
 - Inventer une notion de “mise en valeur forestière durable” incluant la conservation?
- La présomption de domanialité privée de l’Etat peut poser un problème de sécurité foncière pour les usagers coutumiers, surtout dans les forêts
- Reconnaissance juridique systématique de droits de gestion et d’exclusion au profit des familles et des diverses communautés rurales sur les zones forestières et péri forestières
 - Aller au delà de la formule actuelle des “forêts communautaires” à travers une reconnaissance des droits collectifs et familiaux (processus d’enregistrement des droits) et des titres fonciers collectifs (niveau village ou « terroirs »)
 - Ne serait pas une garantie contre le *land grabbing*, mais une meilleure base de négociation pour des accords plus équitables avec les investisseurs
 - Incitations contractuelles pour la mise en valeur forestière durable à travers des programmes nationaux de paiements pour services environnementaux (comme dans plusieurs pays d’Amérique latine) afin d’orienter les choix locaux

L'idée d'un observatoire des pressions commerciales agricoles et extractives sur les terres et les forêts en Afrique centrale

- **Proposition d'un observatoire en réseau associant des organisations de recherche publique et privées (initiative de la Fondation Paul Ango Ela de Géopolitique Africaine) dans la sous-région**
- **Documenter précisément les cas signalés, analyser les modes d'accès aux terres** ainsi que **les modalités contractuelles** avec l'ensemble des acteurs impliqués ;
- Recueillir **les points de vue des différentes parties** sur les modalités des transactions et en rendre compte objectivement (crédibilité) ;
- Déterminer les **impacts** de ces transactions sur les forêts et leurs **conséquences sur les populations riveraines** à travers **des recherches d'accompagnement**, puis assurer une **mise à disposition** de ces informations et de leurs analyses
- **Inform**er, à travers les résultats de ces études, **les processus REDD+ en cours**
- Assurer une **collaboration et une insertion au sein de réseaux internationaux** travaillant sur ces questions d'acquisitions des terres à grande échelle, comme l'International Land Coalition ;
- Organiser et animer un espace de discussion et d'échange avec les administrations publiques engagées dans ces processus.